



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 11 janvier 2011*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et MORAND Nathalie (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Délégués absents :

BREHIER Emile (DS Montriond), ROSSET Michel (DS Seytroux), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz)

Délégués excusés :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et RENEVIER Frédéric (DT La Baume)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA)

1-Point sur les réunions aux organismes extérieurs

SIAC : Bureau le 16 décembre 2010

SIAC : Comité Syndical le 16 décembre 2010

SIAC : Lancement de l'étude TAD le 6 janvier 2011

2- Point sur l'OPAH

Il est rappelé que le territoire concerné par cette étude comprend tout le Haut-Chablais sauf la commune des Gets.

Cette étude comprend 2 étapes :

1. **Le diagnostic** qui vient de s'achever
2. **L'étude préparatoire**

Un comité de pilotage s'est tenu en novembre 2010. 6 enjeux prioritaires ont été identifiés :

1. La maîtrise des charges et des énergies renouvelables : *l'idée d'une délocalisation dans les vallées des permanences de Prioriterre est envisagée*
2. L'assainissement non collectif : *ces travaux sont éligibles aux aides ANAH*
3. L'adaptation des logements aux personnes âgées
4. Le développement de l'offre locative à l'année *mais il y a aujourd'hui moins de besoin sur le Haut-Chablais et surtout les nouvelles aides de l'ANAH sont peu incitatives pour ce type de logements*
5. Les logements des actifs saisonniers : *il existe des besoins en matière de qualité mais il n'y a pas d'aide ANAH*
6. Les logements insalubres : *en général, on note une sous évaluation de l'insalubrité car les propriétaires occupants se manifestent peu sur ce sujet*

Les différentes aides ont ensuite été présentées par le bureau d'étude :

- *Les aides ANAH s'adressent à tous les propriétaires occupants sous conditions de ressources. Elles sont priorisées sur les territoires signant des OPAH ou des PLH*
- *Sur le Haut-Chablais, 1 100 ménages sont éligibles (revenu inférieur à 16 362 €/an pour 2 personnes) dont 700 très sociaux (revenu inférieur à 12 586 €/an pour 2 personnes)*
- *Travaux lourds : 50% de 50 000 €*
- *Travaux classiques 20 à 35 % de 20 000 € plus 1100 € pour la précarité énergétique*
- *Travaux d'autonomie : 35 à 50 % de 20 000 €*
- *Aides régionales en cours de définition*

Le comité de pilotage a donné un avis favorable pour lancer l'étude pré-opérationnelle qui va servir à :

- Quantifier les objectifs
- Définir le plan de financement
- Définir les indicateurs
- Élaborer le projet de convention d'objectifs

Par ailleurs, le coût de l'animation annuelle en cas d'OPAH a été estimé à 60 000 € dont 4 500 € seraient à la charge de la CCVA.

3- Démarche Géoparc Chablais

Madame GARIN a souhaité que soit présenté à l'ensemble des membres du conseil communautaire la démarche Géoparc mené par le SIAC à l'échelle du Chablais. Elle précise que ce label UNESCO (s'il était obtenu) aurait un impact positif sur le tourisme même s'il ne faut pas s'attendre à voir défiler des cars de nouveaux touristes spécialement pour le géoparc. Cependant, ce label représentera un symbole de qualité pour le Chablais et donc un atout supplémentaire pour le territoire.

(voir présentation ci-jointe)

4- Recrutement d'une stagiaire de février à juin 2011

Madame la Présidente propose de prendre une jeune de la Vallée, Mademoiselle Élise MUFFAT, comme stagiaire de février à juin 2011. Il s'agit d'un stage de fin d'étude pour Élise qui est en master 2 « Tourisme, loisirs et patrimoine ». Il est prévu qu'elle travaille pour partie pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps sur la commercialisation et la promotion des produits groupes et notamment des groupes de seniors, et pour une autre partie pour l'Office de Tourisme sur la promotion et les dépliants.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la réalisation d'un stage de 6 mois par Élise MUFFAT

5- Convention BAB Hiver 2010-2011

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, comme chaque année, il faut autoriser Madame la Présidente à signer la convention de financement du Balad'Aulps Bus hiver avec le Conseil Général de la Haute-Savoie.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de la convention financière du Balad'Aulps Bus hiver 2010/2011 avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire du Biot demande que dans un soucis de sécurité, la temporisation des bus sur la commune du Biot se fasse au niveau du Pont des Cottets plutôt que sur la place du village. Une demande en ce sens sera adressée à la SAT.

6- Débat sur les écoles maternelles et primaires de la vallée

Madame GARIN précise que cette rencontre a été souhaitée par Monsieur DEFRANCQ, inspecteur de la circonscription, afin de débattre ensemble de l'évolution de l'enseignement primaire dans la vallée.

Monsieur Laurent DEFRANCQ précise qu'il ne vient pas avec des idées précises mais plutôt pour construire ensemble un projet. Il souhaite que la réflexion de ce soir contribue aussi à l'aménagement du territoire.

Il présente tout d'abord les conditions de consultation obligatoires pour fermer une classe et une école. Il rappelle que la moyenne d'élèves par classe est de 25 en Haute-Savoie, de 22 sur sa circonscription et de 19 sur la Vallée d'Aulps. Ce chiffre inférieur s'explique par l'effet de seuil qui est favorable aux petites structures où on ne peut ni fermer ni ouvrir de classe (cas de Seytroux actuellement). Il précise cependant que 2 écoles devraient voir une classe fermer à la rentrée 2011 : Montriond et La Vernaz. Il pose également une alerte pour l'école de La Forclaz dont la fermeture pourrait intervenir en 2012 s'il n'y a pas d'évolution significative en matière d'effectif.

Par ailleurs, au vu des derniers résultats d'évaluation CE1 et CM2, il lui semble que les élèves de la vallée ne bénéficient pas des conditions pédagogiques idéales pour leur scolarité. Ceci conduit à avoir plus d'élèves en difficulté qu'ailleurs.

Les élus présents font plusieurs remarques à l'issue de cette présentation :

- Nécessité de comparer les chiffres sur plusieurs années pour être significatif notamment en terme d'effectif : ainsi, l'ouverture de la gendarmerie à Montriond va se traduire par l'arrivée de plusieurs élèves à l'école de Montriond à l'automne 2011.
- Attention à l'interprétation des résultats des évaluations. Du fait du nombre important d'anglophones dans certaines écoles de la vallée, les résultats, notamment en français, sont faussés. Pour comparer justement, il faudrait corriger ces données.
- Les élus font également remarquer qu'il n'y a pas de formation spécifique pour les enseignants des classes multi niveaux qui de plus sont souvent tenus par de jeunes enseignants peu expérimentés.
- Il est aussi souligné que les parents ont peur des classes multi niveaux et des écoles à classe unique d'où un risque accru de départ vers les écoles privées.

Monsieur l'inspecteur précise que rien ne se fera sans consensus, l'éducation nationale ne prendra pas de décision unilatérale pour une éventuelle réorganisation. Éducation Nationale et collectivités locales doivent être partenaires pour travailler ensemble et trouver des solutions souples, pérennes et efficaces pour les élèves. Il souhaite cependant que l'on tende vers une nouvelle organisation à moyen et long terme en privilégiant des établissements plus importants. 4 hypothèses de travail lui semblent envisageables :

- 1- Aucune concertation et aucun projet commun : tout le monde subit les évolutions de la démographie et les décisions des autres partenaires
- 2- Regroupements à faible échelle : La Vernaz/La Forclaz, La Baume/Seytroux, Essert Romand/La Côte d'Arbroz

- 3- Regroupements à moyenne échelle : La Vernaz/La Forclaz/La Baume/Le Biot, Saint Jean d'Aulps/Seytroux
- 4- Regroupement généralisé avec un seul groupe scolaire sur la vallée

Il souhaite qu'une réflexion s'engage sur cette base ou éventuellement sur d'autres.

Il est évoqué l'idée d'un regroupement à plusieurs communes où chaque commune conserverait un cycle et donc un groupe scolaire.

Une réflexion sur les transports, leur coût et la fatigue supplémentaire engendrée chez les plus petits enfants est à mener pour éviter de trop longs déplacements et connaître l'impact financier de ces mesures. Par ailleurs, Monsieur DEFRANCQ confirme bien qu'il n'a en l'état malheureusement pas les moyens juridiques d'imposer à des parents de mettre leur enfants dans tel ou tel regroupement si les élus décidaient de s'engager dans cette voie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire de La Baume rappelle que, lors de la fermeture de son école, il avait souhaité que les enfants de La Baume soient regroupés avec ceux de La Vernaz.

7- Camping de La Baume

Monsieur le Maire de La Baume rappelle que la convention signée par la CCVA avec la commune de La Baume prévoyait une rétribution de 10 000 € pour 15 emplacements. Or, il note qu'à ce jour ce sont 20 emplacements qui sont occupés par une trentaine de saisonniers. Il demande que la rétribution soit augmentée en conséquence soit 15 000 € pour toute la saison.

Madame la Présidente propose qu'un courrier soit envoyé à monsieur le conseiller général pour étudier avec lui la possibilité de monter l'aide au titre de la politique montagne 2011 de 10 000 à 15 000 €.

Prochaine réunion du conseil communautaire : le 1^{er} février 2011

Le Biot, le 18 janvier 2011
La Présidente